

**BUDGET 2018 DE LA
VILLE DE WESTMOUNT**
PRÉSENTATION AU CONSEIL
Le 18 janvier 2018

PAR : Kathleen Kez, conseillère

Merci Madame la mairesse Smith.

Collègues conseillers et conseillères, mesdames et messieurs,

Il me fait plaisir de présenter les détails du budget de fonctionnement 2018 de la Ville.

Comme vous le savez, mes collègues et moi ne sommes en poste que depuis novembre dernier. Je tiens donc à remercier l'ancien conseil ainsi que les membres du personnel de l'hôtel de ville pour leur précieux appui dans la préparation de ce budget. Je suis également reconnaissante à mes collègues du conseil municipal. La dernière dizaine de jours a été, pour le moins que l'on puisse dire, difficile, mais cela a eu l'avantage de souder notre équipe.

Comme la mairesse Smith l'a mentionné, notre plan consistait à limiter à moins de 1 % la hausse de la taxe foncière de la maison unifamiliale moyenne, qui était gelée depuis deux ans. Celle-ci est bien inférieure à l'augmentation de 1,7 % du coût de la vie au Québec. Toutefois, compte tenu de la nouvelle taxe d'agglomération annoncée le 10 janvier, l'incidence sur le compte de taxe de la maison unifamiliale se traduira par une hausse de 3,09 %.

Voici les points saillants du budget 2018 :

1. Le conseil maintient son engagement à l'égard de sa politique *Pay-As-You-Go (PAYG)* pour le financement des travaux d'immobilisations plutôt que d'avoir recours à l'emprunt. Le budget d'immobilisations 2018 de 15,8 millions \$, que ce conseil a approuvé le 18 décembre dernier, sera financé comme suit : 14,1 millions \$ proviendront des recettes fiscales, 250 000 \$ de l'excédent accumulé affecté et 1,4 million \$ des subventions

gouvernementales. Je suis ravie de pouvoir dire que grâce à notre stratégie *Pay-As-You-Go*, nous n'empruntons plus pour financer nos dépenses d'immobilisations. Pourtant, au cours des dernières années, nous avons presque doublé nos investissements dans la modernisation de nos infrastructures. Pour ce qui est de l'avenir, nous sommes en train d'élaborer un plan pluriannuel visant la mise à niveau des installations et des immeubles municipaux, y compris les serres.

2. Le conseil a demandé à l'administration de continuer à maximiser l'utilisation de subventions et d'examiner des sources de revenus autres que l'impôt foncier afin de compenser les dépenses de fonctionnement et d'immobilisations. L'une des initiatives de notre conseil, qui sera mise en œuvre en 2018, consiste à harmoniser le tarif des parcomètres à 3 \$ l'heure partout dans la Ville.
3. Le conseil maintient en outre son engagement à l'égard du remboursement de la dette à son échéance, ce qui signifie que nous n'avons pas l'intention de refinancer notre dette. À cette fin, nous avons prévu une affectation du surplus de 26,5 millions \$ pour couvrir la somme totale du capital de la dette en cours de la Ville. De cette somme, 15,2 millions \$ serviront en 2018 à payer toutes les obligations échues.
4. Un élément crucial du plan de financement du Centre des loisirs de Westmount (CLW) était les nombreux dons reçus des citoyens. Non seulement cette collecte de fonds a permis à Westmount de s'approprier cette installation lauréate de prix, mais elle a tout simplement permis sa réalisation qui n'aurait pas été possible autrement. Nous avons amassé des promesses de dons totalisant un montant phénoménal de 6,5 millions \$, dont nous avons reçu 5,6 millions \$ à ce jour.

NOUVELLE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DU BUDGET

Un point très important doit être porté à votre attention : dans la vision d'un conseil renouvelé, nous avons cherché à améliorer et à faciliter la compréhension de l'information financière qui est présentée aux résidents de Westmount. Ainsi, le nouveau format de présentation du budget 2018, dont vous pouvez obtenir copie à l'arrière et qui sera affiché sur notre site Web, sera utilisé durant tout notre mandat.

Ce format simplifié présente donc le budget par grandes catégories de recettes et de dépenses. Tout comme dans l'ancien format, nous présentons les recettes, déduction faite des revenus et des dépenses d'Hydro Westmount.

Les dépenses, quant à elles, sont présentées par grandes catégories, telles que rémunération, dépenses départementales contrôlables, service de la dette et

financement *PAYG*. L'information financière par secteur d'activité, telle qu'elle était présentée par l'ancien conseil, sera plutôt présentée dans le rapport élaboré par le MAMOT et sera mise en ligne sur le site Web de la Ville d'ici la fin du mois.

Par conséquent, certaines données de 2017 ont été reclassées aux fins de comparaison et de conformité avec la présentation adoptée pour le budget 2018.

DÉPENSES TOTALES PRÉVUES AU BUDGET 2018

Les dépenses totales après affectations ont augmenté de 4,9 millions \$, dont 3,7 millions seulement pour la quote-part de l'agglomération, ce qui représente 75 % de l'augmentation des dépenses. Les dépenses locales, pour leur part, ont augmenté de 1,2 million \$.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018 DE WESTMOUNT

J'ai le plaisir de vous annoncer que si l'agglomération de Montréal n'a pas su limiter l'augmentation de ses dépenses, nous, à Westmount, avons pu limiter l'augmentation des dépenses locales après affectations à un montant de 1,2 M \$.

Cette augmentation s'explique principalement par des initiatives prises au sein de divers services : 475 000 \$ ont été affectés à divers projets en aménagement urbain; l'ajout de nouvelles technologies dans l'ensemble de la Ville au cours des dernières années nécessite un montant additionnel de 238 000 \$ pour payer les licences et la maintenance des systèmes; 153 000 \$ ont été ajoutés au budget pour l'entretien et la réparation des immeubles municipaux désuets; 155 000 \$ additionnels sont affectés au déneigement.

GESTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2017, la dette en cours de Westmount s'élevait à 31,7 millions \$. De ce montant, 23,6 millions \$ sont pris en charge par la Ville. Comme on l'a mentionné plus tôt, ce montant sera puisé à même l'excédent accumulé, tandis que 8,1 millions \$ seront remboursés par le gouvernement du Québec qui étale ses subventions sur des périodes de dix à 20 ans. La portion attribuable au CLW, dans la dette municipale de 23,6 millions \$, s'élève à 10,1 millions \$.

FISCALITÉ MUNICIPALE ET RECETTES LOCALES DE 2018

Comme l'exige la loi, les budgets municipaux doivent être équilibrés. Par conséquent, les recettes totales nécessaires en 2018 pour égaler les dépenses municipales, nettes d'Hydro Westmount, seront de 107,7 millions \$.

De ce montant, les recettes locales de sources non fiscales totaliseront 21 millions \$. Les principales recettes non fiscales sont : 5,6 millions \$ issus des frais de stationnement et des amendes imposées par la Cour, 6,6 millions \$ issus des droits de mutation, 1,3 million \$ provenant des activités de loisirs et 2 millions \$ des transferts gouvernementaux. Nous continuerons à revoir nos sources de revenus avec le souci de diminuer notre dépendance aux recettes tirées de l'impôt foncier et d'augmenter la contribution des utilisateurs.

Les paiements tenant lieu de taxes reçus des gouvernements fédéral et provincial s'élèveront à 3 millions \$.

L'affectation prévue de l'excédent accumulé est de 15,4 millions \$. De ce montant, 15,2 millions \$ serviront à payer le capital de la dette, et 250 000 \$ pour les serres.

Les recettes fiscales prévues en 2018 s'élèveront à 89,3 millions \$.

TAUX D'IMPOSITION 2018

Voici les taux de taxes municipales (par 100 \$ d'évaluation) en vigueur en 2018 :

Pour les propriétés résidentielles comptant 5 unités de logement ou moins	0,8232 \$
Pour les immeubles d'appartements comptant 6 unités de logement ou plus	0,8335 \$
Pour les propriétés non résidentielles	3,2182 \$

La valeur de la maison unifamiliale moyenne en 2018 se situera à 1 597 925 \$. Avec un taux de taxe résidentielle 2018 de 0,8232 \$, le compte de taxe de la maison unifamiliale moyenne sera de 13 154,49 \$, comparativement à 12 760,08 \$ en 2017.

Je tiens à souligner que dans cet exemple, l'incidence du taux d'imposition vise la maison unifamiliale moyenne. Les rajustements du compte de taxe varieront selon le changement de l'évaluation de chacune des propriétés individuelles.

Les comptes de taxes de Westmount seront postés d'ici la fin du mois de janvier. Le paiement peut être effectué en deux versements, le premier étant exigible le 26 février 2018, et le second le 25 mai 2018. Un taux d'intérêt de 9 % par an sera prélevé sur le solde impayé. Une pénalité de 0,5 % par mois sur le capital impayé sera également facturée, jusqu'à concurrence de 5 %, en plus des frais d'intérêt.

En déposant le budget de fonctionnement 2018 de Westmount aux fins d'approbation par le conseil, j'aimerais souligner à quel point nous tenons à agir de façon responsable et à vivre selon nos moyens, tout en prenant les mesures nécessaires pour veiller à ce que les citoyens de Westmount bénéficient de services et de programmes de qualité supérieure.

Merci.

La conseillère et commissaire des finances de la Ville de Westmount,

Kathleen Kez